



**Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des
Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du
Commerce extérieur et à la Grande Région**

Procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2025

Ordre du jour :

1. Approbation projet(s) de PV
 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025
 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2025
2. Présentation du rapport sur la politique européenne du gouvernement 2024 par Madame Angèle Da Cruz, Ambassadrice, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur
3. Divers

Présents : M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Alexandra Schoos, Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Excusés : M. Meris Sehovic, Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, Observateur délégué

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

1. Approbation projet(s) de PV

Les membres de la Sous-commission approuvent les projets de procès-verbal des réunions du 17 mars et 16 juin 2025.

2. Présentation du rapport sur la politique européenne du gouvernement 2024 par Madame Angèle Da Cruz, Ambassadrice, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes (SCAE), Gusty Graas (DP) souhaite la bienvenue à Madame Angèle Da Cruz et Monsieur Philippe Mores qui sont venus présenter le rapport sur la politique européenne du gouvernement 2024 (ci-après « le rapport 2024 »). Monsieur Graas remercie également les députés européens pour leur participation à la réunion.

Madame Angèle Da Cruz, Ambassadrice, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur remercie les membres de la SCAE pour l'invitation à venir présenter le rapport 2024. Elle en présente les principaux points, ce dernier se composant de trois parties : les politiques sectorielles, la gouvernance et la communication en matière de politique européenne, et la transposition des directives européennes.

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) remercie Madame Da Cruz pour sa présentation et ouvre la discussion.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) formule une question relative aux rapports établis par Enrico Letta et Mario Draghi. Monsieur Fayot indique qu'il y a actuellement beaucoup de discussions sur l'investissement et l'autonomie stratégique, dans lesquelles les deux rapports sont mentionnés fréquemment, mais de manière vague. Il s'interroge sur les mesures effectives qui en ont découlé. Le député du LSAP suggère par ailleurs que la SCAE invite Monsieur Enrico Letta à la Chambre des Députés pour discuter de son rapport.

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) explique qu'une telle invitation a déjà été adressée à Monsieur Letta, mais que ceci n'a pas encore mené à des plans concrets pour une visite.

Madame Angèle Da Cruz, Ambassadrice, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur exprime que les deux rapports ont trouvé leur écho dans les priorités stratégiques de la Commission européenne. Une plus grande résilience, l'approfondissement du marché intérieur européen, ainsi que la suppression des restrictions à la libre circulation des services sont des projets qui découlent directement des deux rapports et qui sont très importants pour le Luxembourg. Ces priorités ont également été intégrées dans l'agenda du Conseil européen, à partir d'où ils se refléteront désormais.

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) se renseigne sur l'élargissement de l'Union européenne (ci-après « UE »). Il a le sentiment qu'il y a un mécontentement croissant dans les Balkans, car le processus d'adhésion n'avance pas assez rapidement. Il se demande quelles sont les perspectives des différents pays dans ce domaine.

Madame Angèle Da Cruz, Ambassadrice, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur explique que l'adhésion à l'UE présuppose souvent des réformes profondes. Certains pays restent en effet déjà longtemps dans un état d'attente à l'adhésion, ce qui peut provoquer un sentiment de lassitude chez leurs habitants. Mais ce sont souvent des développements au niveau national qui entraînent des retards, par exemple lorsque les nouveaux gouvernements fixent d'autres priorités ou que les responsables politiques promettent des progrès sans faire avancer les réformes en même temps. Néanmoins, l'Albanie et le Monténégro sont des pays où la bonne volonté permet de constater des progrès visibles.

Monsieur le député Laurent Mosar (CSV) évoque la compétitivité. Il trouve effrayant de voir ce que l'UE a perdu dans ce domaine au cours des dernières années. L'UE perd de plus en plus de talents qui ne voient plus de perspective ici. Selon Monsieur Mosar, l'un des grands problèmes est la bureaucratie. Il entend toujours parler d'une nécessaire simplification administrative. Certaines choses ont commencé à évoluer, comme les lois omnibus. Mais à côté de ceci, le dossier ne semble pas avancer. Au contraire, de nouveaux textes compliqués continuent d'être ajoutés, tant au niveau européen qu'au niveau national.

Madame Angèle Da Cruz, Ambassadrice, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur souligne que la simplification est une des priorités de la Commission européenne. Elle indique que le travail sur la législation omnibus s'est poursuivi au cours des derniers mois et que la présidence polonaise a bien progressé dans ce domaine. Mais il faut du temps pour que les résultats deviennent tangibles. Madame Da Cruz décrit qu'il y a aussi des limites à la simplification. L'UE compte toujours 27 États membres avec leurs propres priorités et souhaits, ce qui se reflète dans les négociations de simplification.

Monsieur le député Laurent Mosar (CSV) propose d'inviter un spécialiste en matière de la simplification à participer à une réunion de la SCAE et à y présenter ce dossier plus en détail.

Monsieur le député Sven Clement (Piraten) constate que beaucoup de facteurs ont changé depuis la période couverte par le rapport 2024. Par exemple, le rapport 2024 indique que nous avons de bons partenariats avec les États-Unis et l'Inde en matière de numérisation. Cependant, il y a quelques semaines, une audition au Sénat français du directeur juridique de Microsoft a révélé qu'il n'était pas possible de garantir que les données françaises restent dans l'UE et ne pourront pas être consultées par les services américains. Monsieur Clement demande où en sont les négociations avec des pays partenaires potentiels pour améliorer notre économie numérique et notre résilience. Il demande par ailleurs si l'autonomie stratégique dans ce domaine a progressé depuis les rapports Letta et Draghi.

Madame Angèle Da Cruz, Ambassadrice, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur explique

qu'en matière de politique commerciale, l'importance de la loi sur les services numériques est à souligner. Un accord correspondant a déjà été signé avec Singapour et des négociations sont en cours avec le Canada, ainsi qu'avec d'autres pays. Une série d'États membres de l'UE, dont le Luxembourg, ont écrit une lettre au commissaire européen Šefčovič pour l'encourager à poursuivre davantage de tels accords. Cependant, aucun progrès n'a été enregistré avec les États-Unis dans ce domaine.

Madame la députée européenne Tilly Metz (déli gréng) estime que le rapport 2024 soulève de nombreuses questions. Elle regrette que le rapport 2024 ne contienne que très peu de propositions relatives au climat, alors que c'est un des plus grands défis de notre époque. L'environnement et l'énergie figurent dans le rapport 2024, mais ce dernier n'accorde qu'une place négligeable aux énergies renouvelables en 2024. Madame Metz demande quelles sont les mesures prises par le gouvernement luxembourgeois dans le domaine de la politique climatique, de la biodiversité et des énergies renouvelables, domaines dans lesquels la députée estime nécessaire d'investir davantage et qui sont également liés à la compétitivité et à la politique de sécurité. Elle évoque un récent sondage Eurobaromètre qui a montré que ces thèmes sont importants pour les citoyens de l'UE.

Madame Metz indique qu'elle a entendu par hasard ce matin que le Luxembourg était l'un des quelques pays à s'engager pour une alimentation moins basée sur les plantes. Elle n'en avait pas connaissance auparavant. La députée européenne exprime ne pas connaître non plus la position exacte du Luxembourg sur le Mercosur ou la question des semences. Elle explique que pour les députés européens, il est difficile de connaître les positions du gouvernement, qu'elle n'apprend parfois qu'à la radio. Le rapport 2024 est certes un pas dans la bonne direction, mais il y a encore une grande marge de progression à cet égard. Il serait préférable de faire du Luxembourg un exemple pour la bonne coopération entre les députés européens, les députés nationaux et le gouvernement.

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) fait remarquer que ce n'est qu'aujourd'hui qu'il a lu dans la presse qu'un sondage réalisé au Luxembourg montrait que le climat était moins important pour les citoyens luxembourgeois que pour les citoyens européens.

Madame Angèle Da Cruz, Ambassadrice, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur explique que le rapport 2024 est le résultat d'une collaboration étroite avec les autres ministères. Son contenu reflète les discussions du Conseil Environnement de l'UE, qui s'est penché notamment sur l'objectif climatique 2040, la décarbonation et le pacte pour une industrie propre. Madame Da Cruz fait toutefois remarquer que 2024 était une année d'élections européennes, ce qui a temporairement ralenti le travail législatif de l'UE.

Monsieur le député européen Marc Angel (LSAP) informe qu'un rapport sur l'élargissement est actuellement en préparation au Parlement européen, dont il est le rapporteur fictif. Il propose de venir présenter ce rapport à la SCAE. Monsieur Angel propose également que les députés européens puissent résumer les actualités du Parlement européen au sein de la SCAE dans des intervalles réguliers.

Le député européen relève que le rapport 2024 fait état d'un retard du Luxembourg dans la transposition de 11 directives de l'UE et constate une transposition insuffisante de 19 autres directives de l'UE. Monsieur Angel demande comment ces

chiffres se situent par rapport aux autres États membres. Il regrette par ailleurs que le rapport 2024 ne contienne pas la position luxembourgeoise en matière de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (ci-après « CSDDD ») et de la directive sur les allégations écologiques. Le député européen décrit le Conseil européen comme l'organe le plus opaque de l'UE, ce qui est pourquoi il serait bon d'y inclure les positions luxembourgeoises dans les rapports sur la politique européenne du gouvernement. Il propose également d'y ajouter un tableau indiquant les échanges entre le Ministère des Affaires étrangères et la Chambre des Députés.

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) partage l'opinion qu'un échange régulier entre les différents acteurs luxembourgeois en matière européenne est très important. C'est à cette fin qu'il réitère ses remerciements aux députés européens pour leur participation régulière à la SCAE et pour le partage de leurs connaissances sur les dossiers européens. Monsieur Graas se dit également favorable à la proposition d'une présentation du rapport sur l'élargissement dont Monsieur Angel est le rapporteur fictif. Il évoque que la SCAE a été créée spécialement à la fin de pouvoir agir plus tôt sur les dossiers européens.

Madame la députée européenne Tilly Metz (déi gréng) indique que le rôle du Luxembourg en tant que siège institutionnel de l'UE est désormais remis en question. L'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire, par exemple, aurait dû s'installer à Luxembourg. La députée européenne indique que les employés européens reçoivent un salaire insuffisant par rapport aux coûts de vie au Luxembourg. Le gouvernement luxembourgeois devrait agir de toute urgence et s'engager en faveur d'un coefficient correcteur afin de promouvoir l'attractivité du Luxembourg en tant que siège de l'UE.

Monsieur le député européen Marc Angel (LSAP) se rallie à cet avis et cite l'exemple de la cybersécurité du Parlement européen, qui a déménagé à Strasbourg. Les agents y gagnent 19% de plus qu'au Luxembourg et paient des loyers moins chers. Madame Metz indique que le greffier de la Cour de justice de l'Union européenne s'est déjà montré alarmé à cet égard, exprimant la peur de ne plus trouver de personnel qualifié. Ce ne sont ainsi plus seulement les syndicats qui attirent l'attention sur le problème, mais aussi les chefs d'institution.

Madame Angèle Da Cruz, Ambassadrice, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur exprime que sa direction est consciente de la problématique d'un coefficient correcteur et cherche activement à la résoudre. L'année dernière, une allocation logement a été introduite. En outre, les obstacles à l'accès des agents européens au système médical luxembourgeois ont été levés. Madame Da Cruz que ces mesures restent insuffisantes pour résoudre le problème, mais souligne qu'ils sont un premier pas dans la bonne direction. En ce qui concerne les positions luxembourgeoises au sein du Conseil européen, elle indique vouloir suggérer aux autres ministères de les présenter plus clairement dans les rapports sur la politique européenne du gouvernement à venir.

Monsieur le député Fred Keup (ADR) mentionne un sondage qu'il a vu hier, dans lequel 72% des Français déclarent ne plus vouloir d'immigration. La même tendance serait à constater dans tous les pays de l'UE. Monsieur Keup est d'opinion que l'espace Schengen ne fonctionne plus depuis 2015, car l'UE ne contrôle pas

suffisamment ses frontières extérieures. Il demande quelle est la position luxembourgeoise sur des sujets tels que la protection des frontières, la migration irrégulière et le retour des migrants refusés. Monsieur Keup demande également si le Luxembourg a encore le poids à défendre ses intérêts nationaux au sein des organes européens.

Madame Angèle Da Cruz, Ambassadrice, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur indique que l'année dernière a été marquée par de nombreux progrès concernant la thématique de la migration. Elle évoque l'exemple du pacte européen sur la migration et l'asile qui a été adopté par le Conseil « Justice et affaires intérieures » de l'UE. En ce qui concerne le poids du Luxembourg dans les différents organes de l'UE, Madame Da Cruz explique que le gouvernement cherche activement la coopération avec d'autres pays possédant des intérêts similaires.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) revient sur le sujet de la compétitivité. La Commission von der Leyen II revient, dans de nombreux domaines, sur les propositions de son premier mandat. Monsieur Fayot s'interroge s'il est vraiment dans l'esprit de la compétitivité de réduire les législations sur la durabilité et la décarbonation. Il relève que le rapport 2024 fait référence à un avant-projet de loi relatif à la CSDDD dont l'élaboration est prévue pour l'été 2025, et souhaite connaître l'avancement des travaux.

Madame Angèle Da Cruz, Ambassadrice, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur explique que l'avant-projet mentionné dans le rapport 2024 fait partie du premier paquet de mesures omnibus.

Monsieur le député européen Marc Angel (LSAP) explique que les députés européens ont visité de nombreuses entreprises, y compris des petites et moyennes entreprises. Parmi eux, certains ont regretté que la Commission européenne revienne sur ses directives déjà annoncées, car la préparation des entreprises à cette fin a été longue et finalement vaine. Monsieur Angel indique que beaucoup d'entreprises sont également critiques vis-à-vis de la simplification. Il serait préférable que l'UE réglemente de manière globale plutôt que de laisser les 27 États membres apporter des additions individuelles par la suite. Dans ce cas, la simplification signifierait tout simplement un retour à la jungle législative des 27 États membres.

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) soulève la question de la suite à donner au rapport. Il estime qu'il est trop tard pour un débat correspondant à la Chambre des Députés et demande quand le prochain rapport sur la politique européenne du gouvernement sera publié.

Madame Angèle Da Cruz, Ambassadrice, Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur explique que la publication du prochain rapport sur la politique européenne du gouvernement sera publié dans le premier semestre de l'année 2026.

Madame la députée européenne Tilly Metz (déi gréng) se réfère encore une fois à l'idée de Marc Angel de présenter le rapport sur l'élargissement dont il est rapporteur fictif à la SCAE. Elle soutient cette idée et propose que les députés européens

présentent régulièrement les dossiers dont ils sont rapporteurs ou rapporteurs fictifs à la SCAE. Cela représenterait certes un surcroît de travail pour les députés européens, mais contribuerait grandement à un meilleur échange.

Monsieur le député Sven Clement (Piraten) ne voit que peu de valeur ajoutée à discuter en salle plénière d'un rapport qui ne traite que le passé. Il estime plus fructueux de se pencher sur les actualités et le futur. Monsieur Clement demande s'il ne serait pas avantageux de s'impliquer plus activement dans la politique européenne en dissociant la déclaration sur la politique européenne de la déclaration sur la politique étrangère délivrée annuellement.

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) indique que la question d'une éventuelle séparation de la déclaration sur la politique européenne de la déclaration sur la politique étrangère doit être discutée par la Conférence des Présidents. Il informe également les députés que la réunion de la semaine prochaine sur l'intelligence artificielle sera reportée, car une réunion sur la situation en Palestine a été convoquée sur demande du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères.

3.

Divers

Aucune remarque n'a été soulevée pour ce point en particulier.